

ÉQUIPES NOTRE-DAME

La doctrine sociale de l'Église

VÉRITÉ | COMMUNAUTÉ | ÉCONOMIE | SOCIÉTÉ | PAIX | POLITIQUE
CHARITÉ | HOMME | LIBERTÉ | JUSTICE | TRAVAIL | FAMILLE | VALEURS

Préambule

A la suite de la demande réitérée des équipiers depuis plusieurs années, un thème permettant de découvrir et d'approfondir la doctrine sociale de l'Église est proposé aux équipes qui le souhaitent.

La rédaction en a été confiée à Paul Hatey, ingénieur, ancien cadre dirigeant dans l'industrie, maîtrise de théologie et enseignant au collège des Bernardins sur la doctrine sociale de l'Église.

Ce thème se présente comme un parcours de formation et de réflexion découpé en huit chapitres s'appuyant sur le « Compendium de la doctrine sociale de l'Église ». Le compendium est un résumé de la doctrine sociale de l'Église, élaboré à partir de tous les documents produits depuis la publication de *Rerum Novarum* en 1891 par le Pape Léon XIII. Il a été réalisé par le Conseil Pontifical « Justice et Paix » et publié en 2004. La traduction française est disponible depuis la fin de l'année 2005.

Ce thème nécessite un investissement personnel dans sa préparation par une lecture attentive du texte. Il s'adresse à des équipiers motivés qui ont le souhait de découvrir et de connaître l'enseignement de l'Église. Les échanges en équipe devraient permettre de dégager des propositions pratiques pour vivre de cette doctrine tant au niveau professionnel que familial ou personnel. Des pistes de réflexion pour le Devoir de S'Asseoir ou pour la règle de vie sont proposées pour chaque chapitre.

A la fin de chaque chapitre, il est proposé des pistes pour aller plus loin afin d'approfondir intellectuellement la question. D'une autre manière des équipiers qui voudraient des témoignages sur l'application au quotidien de la doctrine sociale pourront se référer à « L'ABC de la doctrine sociale, ce que les catholiques proposent » (Hors série de la Croix 2010, à se procurer chez Bayard Presse).

De part les conséquences qu'entraîne au niveau personnel l'application de la doctrine sociale de l'Église, il se situe bien dans la continuité de l'orientation du rassemblement de Brasilia « Oser l'Évangile ».

Introduction au parcours

« *Le Magistère romain a de tout temps énoncé la prétention de dispenser un enseignement moral, de définir une doctrine sur l'organisation des sociétés et d'énoncer les conséquences de la foi pour la vie des collectivités. Depuis un siècle, cet enseignement n'a cessé de s'enrichir* » : cette citation de René Rémond¹, situe l'importance de la doctrine sociale de l'Église que nous vous invitons à découvrir. Cette pensée sociale de l'Église « *puise dans une expérience riche de plusieurs siècles, qui lui permet d'assumer dans la continuité de ses préoccupations permanentes, l'innovation hardie et créatrice que requiert la situation présente du monde* » (Octogesima Adveniens 42). Elle trouve sa source dans la Bible, et « *a fait partie depuis le début, de l'enseignement de l'Église elle-même, de sa conception de l'homme et de la vie sociale, élaborée selon les nécessités des diverses époques. Ce patrimoine a été ensuite reçu en héritage et développé par l'enseignement des Souverains Pontifes sur la moderne "question sociale", à partir de l'encyclique Rerum Novarum* » (Laborem Exercens 3,1).

La Bible nous dit en effet que l'homme est un être social : « *Homme et femme, Il les créa* » (Gn 1, 27). Cet aspect est donc originel et non surajouté. Ceci a pour conséquence qu'avec cette dimension sociale, l'homme ne peut pas vivre et s'épanouir sans relations avec autrui. Il a besoin d'une vie sociale pour exister. L'homme et la société sont de cette façon liés dans un même destin.

L'homme devient ainsi au centre de la vie sociale pour en être le but. Jean XXIII réaffirme ce principe essentiel dans *Mater et Magistra* 219 : « *l'homme est le fondement, la cause et la fin de toutes les institutions sociales, l'homme, être social par nature et élevé à un ordre de réalités qui transcendent la nature* ». Dès lors, tout sur terre doit être ordonné à l'homme comme à son centre et à son sommet (*Gaudium et Spes* 12, 1). Dans ces conditions, la vie sociale de l'homme lui devient indispensable pour répondre à sa vocation propre (*Gaudium et Spes* 25, 1). Or, l'Église ne peut abandonner l'homme, puisque son destin est lié de manière très étroite et indissoluble au Christ, cet homme qui est « la route de l'Église » selon cette expression chère à Jean-Paul II. C'est pour cela que la plus haute mission de l'Église est d'exercer sa sollicitude et ses responsabilités

1 René Rémond, *Religion et société en Europe*, Seuil, Paris, 1998, p.290

à l'égard de cet homme qui lui a été confié par le Christ lui-même : elle développe alors une doctrine sociale et énonce des principes pour l'organisation de la société, cette vie en société est en effet faite pour l'homme, être social par excellence, afin qu'il y développe toutes ses aptitudes. La première conséquence qui traverse toute cette doctrine de l'Église est que la société doit respecter la dignité de l'homme, dignité que nous savons être sans limite puisqu'elle vient de l'image de Dieu en l'homme, image originelle et restaurée par le Christ. L'impératif du respect de cette dignité de chaque personne dans la vie sociale, doit s'articuler avec la recherche de la vérité et l'exigence de la liberté. L'exercice de cette liberté ne peut se faire que dans une société qui ne soit pas organisée sur un rapport de forces, ce qui n'aurait rien d'humain. Son organisation doit reposer sur un système juridique de droits auxquels correspondront autant de devoirs pour tous, afin que chacun soit respecté. En effet, c'est dans la vie avec ses frères que l'homme grandit et rencontre Jésus qui le conduit vers le Père. Ce Jésus qui est la vérité même, la vérité qui rend libre².

La doctrine sociale de l'Église, à travers ses principes et ses valeurs, telle qu'annoncée et proposée à tous les hommes de bonne volonté, veut ainsi promouvoir un monde de justice et de paix, au service de l'homme, de tout homme, de tout l'homme : elle vise à un humanisme intégral et solidaire. Cela signifie qu'elle souhaite permettre à chacun de trouver sa place dans le monde et de répondre ainsi à sa vocation propre. Nous savons que dans le dessein de Dieu, chaque homme est appelé à se développer, car toute vie est vocation, vocation à grandir pour répondre à l'amour de Dieu sur lui, vocation à contribuer au plan d'amour de Dieu sur le monde. Cet objectif de la doctrine sociale s'appelle alors l'humanisation de chaque homme pour lui permettre d'être ce qu'il doit être dans le plan de Dieu sur lui. Cette humanisation ne peut donc se faire que dans et par l'entrée dans une vie sociale³.

Paul Hatey

2 Jn 8, 32

3 Divini Redemptoris 29 : « C'est dans la société que se développent toutes les aptitudes individuelles et sociales données à l'homme par la nature, aptitudes qui, dépassant l'intérêt immédiat du moment, reflètent dans la société la perfection de Dieu, ce qui est impossible, si l'homme reste isolé. »

La doctrine sociale de l'Église

1 ^{ère} Réunion	La doctrine sociale de l'Église, la place de l'homme 6 à 13
2 ^{ème} Réunion	Les valeurs et principes 14 à 22
3 ^{ème} Réunion	La famille 23 à 30
4 ^{ème} Réunion	Le travail 31 à 38
5 ^{ème} Réunion	La vie économique 39 à 47
6 ^{ème} Réunion	La vie politique 48 à 55
7 ^{ème} Réunion	La communauté internationale 56 à 63
8 ^{ème} Réunion	La paix 64 à 72



- Découvrir le parcours de cette année
- Reconnaître la place centrale de l'homme dans la doctrine sociale.

Ps 8, 5-10

Qu'est donc l'homme pour que tu penses à lui, l'être humain pour que tu t'en soucies ?

Tu en as presque fait un dieu : tu le couronnes de gloire et d'éclat ;

Tu le fais régner sur les œuvres de tes mains ; tu as tout mis sous ses pieds :

Tout bétail, gros ou petit, et même les bêtes sauvages,

Les oiseaux du ciel, les poissons de la mer, tout ce qui court les sentiers des mers.

SEIGNEUR, notre Seigneur, que ton nom est magnifique par toute la terre !

Jn 2, 23-25

Tandis que Jésus séjournait à Jérusalem, durant la fête de la Pâque, beaucoup crurent en son nom à la vue des signes qu'il opérait. Mais Jésus, lui, ne croyait pas en eux, car il les connaissait tous, et il n'avait nul besoin qu'on lui rendît témoignage au sujet de l'homme : il savait, quant à lui, ce qu'il y a dans l'homme.

Présentation générale du parcours

Ce parcours s'appuiera sur le Compendium de la doctrine sociale de l'Église⁴

Paru le 25 octobre 2004, le Compendium de la doctrine sociale n'a été disponible en français qu'à la fin de l'année 2005. Cet ouvrage a été souhaité par Jean-Paul II qui avait demandé que soit rédigé un résumé de la pensée sociale de l'Église, laquelle n'était alors accessible qu'à partir de

⁴ Conseil Pontifical « Justice et Paix », *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église*, Libreria Editrice Vaticana, Citta del Vaticano, 2005, ou Bayard/Cerf/Fleurus-Mame, Paris, 2005. (Les références à cet ouvrage seront désignées selon le sigle CDSE, avec le n° du paragraphe correspondant).

l'ensemble des encycliques parues depuis *Rerum Novarum* en 1891⁵. C'est au conseil pontifical « Justice et paix » que revenait de faire ce travail et de le publier⁶. Le titre retenu est bien celui d'un résumé (compendium). Par contre le terme de doctrine a été gardé bien qu'il soit porteur d'un accent « dogmatique » que n'a pas son contenu, ce qui nous fait préférer l'appellation de pensée sociale ou enseignement social⁷.

L'objectif recherché est de mettre à la disposition des laïcs un manuel leur permettant d'accéder, à partir des encycliques, à cette réflexion que l'Église a formalisée depuis plus de 100 ans. C'est ce que rappelle Benoît XVI dans son encyclique **Deus caritas est** : « *La doctrine sociale de l'Église est devenue un repère fondamental, qui propose des orientations valables bien au-delà de ses limites : ces orientations – face au développement croissant – doivent être appréhendées dans le dialogue avec tous ceux qui se préoccupent sérieusement de l'homme et du monde (...) Le devoir immédiat d'agir pour un ordre juste dans la société est le propre des fidèles laïcs. En tant que citoyens de l'État, ils sont appelés à participer personnellement à la vie publique. Ils ne peuvent donc renoncer à l'action multiforme, économique, sociale, législative, administrative, culturelle, qui a pour but de promouvoir, organiquement et par les institutions, le bien commun.* » (*Deus caritas est* 27 ; 29)

La pensée sociale est partie du seul secteur industriel qui avait rendu nécessaire une telle publication régulière, pour couvrir désormais tous les secteurs de la vie dans le monde. Ce que reprend donc le Compendium : Mgr Crepaldi, secrétaire du Conseil pontifical « Justice et paix » en a fait la présentation au début en mars 2006 aux présidents des conférences épiscopales du Sud-Est de l'Europe en ces termes :

« Il repose sur quatre principes fondamentaux **dignité et liberté de**

5 Et rassemblées par le CERAS (Centre de Recherche et d'Action Sociales), jusqu'à Centesimus annus, la dernière encyclique sociale de Jean-Paul.

6 Rappelons qu'une encyclique est une lettre du Pape adressée, en général, aux évêques. La langue officielle de l'Église étant le latin, chaque encyclique est nommée par les deux ou trois premiers mots du texte écrit dans cette langue.

7 Jean-Paul II emploie indifféremment doctrine sociale ou enseignement social : doctrine pour mettre en avant la rigueur de cette pensée, enseignement pour en signifier la nécessaire diffusion et son actualisation.

la personne humaine, bien commun, subsidiarité et solidarité. Le centre autour duquel tout gravite est la personne humaine et sa dignité intangible. Celle-ci représente le critère de base de toute décision politique ou sociale. »

L'ouvrage comprend 583 paragraphes numérotés, facilement re-
pérables à l'aide de deux importants index (35% en nombre de pages),
l'un pour les références scripturaires et les textes magistériels, l'autre ana-
lytique, par thèmes et mots clés. Chaque paragraphe comprend, avec son
numéro, l'exposé du thème abordé en italique, suivi d'une explication
plus détaillée qui fait référence aux différents textes du Magistère de la
doctrine sociale⁸.

L'ensemble est divisé en trois parties, la première est plus générale et
couvre tant les aspects anthropologiques⁹ que les principes directeurs de la
pensée sociale ; la deuxième partie est essentiellement thématique et aborde
l'ensemble des différents secteurs de la vie en société et dans le monde, à
savoir la famille, le travail, la vie économique, la communauté politique, la
communauté internationale, l'environnement ; la troisième partie est tour-
née vers l'action dans le domaine social et l'engagement des laïcs.

La doctrine ou pensée sociale de l'Église reste peu connue, car elle
est difficilement accessible à travers l'ensemble des textes publiés. L'accueil
qui doit être fait à ce Compendium devrait en faciliter désormais l'accès.

Les choix et les actions dans la société engagent chez les hommes
qui les décident, le respect fondamental d'eux-mêmes et de ceux qui
sont impliqués : *« Il faut répéter qu'il n'existe pas de véritable solution de
la « question sociale » hors de l'Évangile et que, d'autre part, les « choses
nouvelles » peuvent trouver en lui leur espace de vérité et la qualification mo-
rale qui convient (...) On en déduit que la doctrine sociale a par elle-même la
valeur d'un instrument d'évangélisation : en tant que telle, à tout homme elle
annonce Dieu et le mystère du salut dans le Christ, et, pour la même raison,
elle révèle l'homme à lui-même » (Centesimus annus 5 et 54).*

8 Le Magistère recouvre l'ensemble de ceux qui, dans l'Église, ont une autorité reconnue et
mandatée pour dire la foi dans les circonstances du temps présent. Les textes promulgués ont
un degré d'autorité correspondant à la position hiérarchique de l'auteur. Ainsi, ceux du Pape
ont une portée universelle, alors que ceux d'un évêque concernent d'abord son diocèse.

9 L'anthropologie recouvre tout ce qui concerne l'homme en tant qu'être humain.

On comprend mieux ainsi l'insistance de Jean-Paul II à demander une telle publication : « Il est tout à fait indispensable, en particulier, que les fidèles laïcs, surtout ceux qui sont engagés de diverses façons sur le terrain social ou politique, aient une connaissance plus précise de la doctrine sociale de l'Église (...) **Il ne suffit pas de les exhorter, il faut leur offrir les moyens voulus pour former leur conscience sociale, spécialement dans la doctrine sociale de l'Église, qui renferme des principes de réflexion, des critères de jugement et des directives pour l'action** » (*Christifideles laïci*, 60, exhortation apostolique du 30 décembre 1988). C'est tout le sens et le but du Compendium qui devrait stimuler notre action dans le monde. Ainsi, « *plus que jamais, l'Église sait que son message social sera rendu crédible par le témoignage des œuvres plus encore que par sa cohérence et sa logique internes.* » (*Centesimus annus*, 57).

Ce parcours fera progressivement découvrir l'ensemble des thèmes abordés dans le Compendium. D'abord la place centrale de l'homme (séance 1), puis l'ensemble des valeurs et des principes de la doctrine sociale (séance 2). Ensuite seront étudiés les différents chapitres, articulés à partir des deux lieux d'humanisation de chaque personne humaine que sont les piliers de cette doctrine : la famille (séance 3) et le travail (séance 4). Viendront alors la vie économique à la suite du travail (séance 5) puis, à la suite de la famille, la vie politique (séance 6), la communauté internationale (séance 7) et la promotion de la paix (séance 8).

2/ La personne humaine au centre de toute préoccupation (lire CDSE 105-159)

L'Église affirme le caractère central de la personne humaine en toutes circonstances (CDSE 106). C'est ce principe qui affirme l'intangible dignité de l'homme (CDSE 107). Cette affirmation vient, pour l'Église et les chrétiens, de ce que la personne humaine est une créature de Dieu, faite à son image et sauvée par Jésus-Christ (CDSE 108-123). C'est l'affirmation de ce caractère central qui définit les hommes de bonne volonté, même s'ils ne la fondent pas de la même façon que les chrétiens.

Ainsi, l'homme :

- Est un être matériel par son corps et spirituel, par son ouverture

à la transcendance (CDSE 127-130). La transcendance est ce qui est au-dessus de toute expérience possible (Kant) ; elle peut donc impliquer l'existence d'un être supérieur, d'un autre ordre et qui dépasse infiniment. Les chrétiens l'appellent Dieu, le Dieu de Jésus-Christ.

- Est unique et inimitable (CDSE 131)

- Doit être vu comme une personne, c'est-à-dire « *un sujet actif et responsable, dans son processus de croissance avec la communauté dont il fait partie* ». Ainsi une société ne peut être juste que dans le respect de cette dignité transcendante de la personne (CDSE 132-133).

- Doit agir selon un choix conscient et libre exigé par sa dignité, et non sous des contraintes. L'exercice de cette liberté exige donc des conditions précises économiques, sociales, juridiques, politiques et culturelles (CDSE 135-137).

Il y a un lien indissoluble entre liberté et vérité (la vérité du bien et du mal) : est moralement bon ce qui correspond à la vérité. Il y a donc « *une référence à une loi morale naturelle, à caractère universel, qui précède et unit tous les droits et les devoirs.* »

Cette loi impose à tous des principes communs. (CDSE 138-141)

- Tous les hommes ont une égale dignité. Le masculin et le féminin les différencient dans une même dignité et les complètent sur les plans physiques, psychiques et ontologiques (c'est-à-dire dans leur nature profonde originelle).

- L'homme est par constitution un être social (CDSE 149) : c'est une donnée originelle de son être, avec toutes les conséquences que cela entraîne pour construire sa vie et « s'humaniser ». Au nom de la dignité de l'homme, l'Église soutient l'identification et la proclamation des droits de l'homme, dans leur ensemble (CDSE 152-154). Il s'agit de la déclaration du 10 décembre 1948, des Nations Unies. Ce n'a pas été toujours le cas si on revient à celle du 26 août 1789 que l'Église a condamnée. En fait, si on se replace dans le contexte historique, Rome a surtout réagi contre le fait que la religion catholique n'était plus la religion du Royaume, puis elle a cristallisé son opposition autour du problème de la liberté ¹⁰ .

10 Jean-François SIX, *Religion, Église et droits de l'homme*, Desclée de Brouwer, Paris, 1991, p. 43-44.

Ces droits sont clairement spécifiés dans *Centesimus annus* (1991) au §47 : « Parmi les principaux, il faut rappeler le droit à la vie dont fait partie intégrante le droit de grandir dans le sein de sa mère après la conception ; puis le droit de vivre dans une famille unie et dans un climat moral favorable au développement de sa personnalité ; le droit d'épanouir son intelligence et sa liberté par la recherche et la connaissance de la vérité ; le droit de participer au travail de mise en valeur des biens de



la terre et d'en tirer sa subsistance et celle de ses proches ; le droit de fonder librement une famille, d'accueillir et d'élever des enfants, en exerçant de manière responsable sa sexualité. En un sens, la source et la synthèse de ces droits, c'est la liberté religieuse, entendue comme le droit de vivre dans la vérité de sa foi et conformément à la dignité transcendante de sa personne. » (CDSE 155).

L'Église insiste aussi sur les devoirs, qui sont indissolublement liés à ces droits (CDSE 156).

Questions possibles pour l'échange en réunion

- Quel regard, quelle connaissance ai-je sur la doctrine sociale de l'Église avant d'entamer ce parcours ? Quelles en sont les motivations, les raisons ?
- Quelle est la place et le respect que je donne à chaque personne du moment que je sais que chacun a une dignité intangible ?
- Quel est le sens que je peux donner au dialogue interreligieux à partir de cette parole de l'Église accessible aux hommes de bonne volonté ?

Pistes de réflexion pour le DSA, pour la règle de vie...

- Le respect de mon conjoint, de mes enfants, des autres en raison de la dignité intangible de chaque personne.
- Le respect de l'autre en famille.

Pour aller plus loin

- Introduction au Compendium : CDSE 1-19
- Nature de la doctrine sociale : CDSE 72-86
- Historique de la doctrine sociale : CDSE 87-104

- *Gaudium et Spes* (7 décembre 1965)
- Catéchisme de l'Église Catholique, § 2419-2463

- René Rémond, *Religion et société en Europe*, Paris, Seuil, 1998
- Jean-Pierre Etcheverry et Louis Crouzat, *La Morale, Un Chemin d'Humanité*, Jakin, Bayonne, 2005.